DRUMMONDville
Capitale du développement

PROJET DE RÉSOLUTION NO 1043/10/22

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE NO 4305.

AVIS PUBLIC est donné, par les présentes:

- **QUE** lors d'une séance tenue le 24 octobre 2022, le conseil de la Ville de Drummondville a adopté, par résolution, le projet de résolution no 1043/10/22;

- **QU'**une assemblée publique de consultation sera tenue le 7 novembre 2022, à compter de 18 h 30 à l'hôtel de ville de Drummondville, situé au 415 de la rue Lindsay à Drummondville;

- **QUE** ce projet de résolution en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble no 4305 a pour but :

- d'autoriser l'usage « 6516 Établissement de soins intermédiaires » faisant partie de la classe d'usages P-1 (communautaire institutionnel et administratif) à l'intérieur de la zone d'habitation H-863-1 et plus particulièrement au 545 du boulevard des Chutes ainsi qu'à l'intérieur d'une partie du lot 3 533 234;
- de réduire les marges avant, avant secondaire et arrière minimales applicables au bâtiment principal projeté;
- d'augmenter la hauteur maximale du bâtiment principal projeté;
- de réduire la distance minimale entre une terrasse et les lignes avant et arrière de terrain;
- d'autoriser une terrasse en cour avant et avant secondaire;
- d'autoriser une aire de stationnement en commun sur un terrain sans bâtiment principal;
- de réduire la distance minimale entre des cases de stationnement et une ligne latérale de terrain;
- de réduire la distance minimale entre une aire d'isolement et les lignes latérale et arrière de terrain;
- de réduire l'indice minimal de canopée;
- d'augmenter la hauteur maximale d'une haie en cour avant;
- de réduire la distance minimale entre un bâtiment accessoire et la ligne latérale de terrain.

La zone d'habitation H-863-1, à l'intérieur de laquelle se trouve le terrain visé, inclut des terrains situés en bordure et au nord-est de la rue Fradet, approximativement entre la 115e Avenue et le boulevard des Chutes.

- **QUE** la zone visée par le présent projet de résolution est délimitée telle que montrée au plan ci-dessous faisant partie intégrante du présent avis;

- **QUE** toutes les dispositions de ce projet de résolution **sont susceptibles d'approbation référendaire.**

Au cours de l'assemblée de consultation, un membre du conseil expliquera le projet de résolution et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

PROJET DE RÉSOLUTION NO 1043/10/22

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Le projet de résolution no 1043/10/22 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, au Service du greffe situé au 415 de la rue Lindsay à Drummondville, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

La résolution concernée aura pour conséquence, notamment, d'autoriser au 545 du boulevard des Chutes la construction d'un établissement de soins intermédiaires (Maison René-Verrier).

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 28 octobre 2022.

Me Mélanie Ouellet
GREFFIÈRE

PUBLICATION DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT

ANNEXE "I"

DRUMMONDville
Capitale du développement

PROJET DE RÉSOLUTION No._____

ZONE VISÉE PAR LE PROJET DE RÉSOLUTION

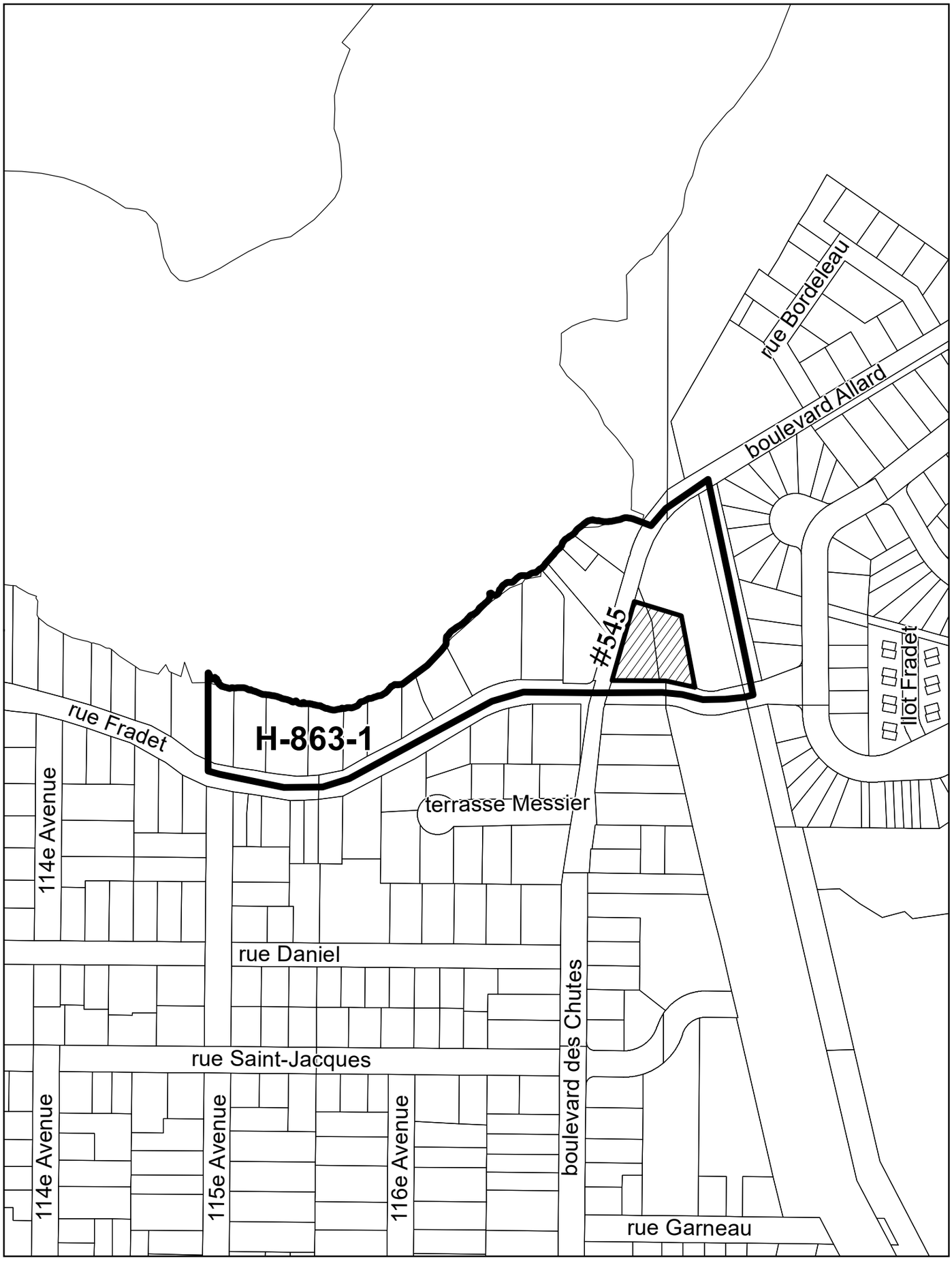

N E S W

ZONE VISÉE

TERRAIN VISÉ